



Liban-France: Georges Ibrahim Abdallah: Contre l'oubli.

Par [René Naba](#)

Mondialisation.ca, 14 juin 2013

renenaba.com

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Histoire, société et culture](#), [Loi et Justice](#)

I - Une justice à la Kafka

Paris - Un homme libre en captivité. Tel est le paradoxe de cet homme de conviction et de rare courage, victime des contradictions françaises. Pleinement Libre, mais retenu en otage de considérations politiques françaises où le ministère de l'intérieur fait capoter une remise en liberté, non au nom de la raison d'état, mais pour des considérations électoralistes, où la duplicité tient lieu de posture morale en ce que le principe de la séparation des pouvoirs, hautement proclamé surtout depuis le scandale Jérôme Cahuzac, est subrepticement bafoué par des arguties de basse manœuvres politiques.

La Cour d'appel avait ordonné la libération de Georges Ibrahim Abdallah en subordonnant sa remise en liberté à un arrêté d'expulsion du territoire du ministre de l'intérieur. Beaucoup y ont vu dans cette décision de justice une double peine déguisée infligée au prisonnier. Un principe prohibé par le droit français. D'autres, tout aussi nombreux, ont considéré que le fait de subordonner, à tout le moins de conditionner la mise en application d'une décision de justice, à une décision administrative du ministère de l'intérieur, a constitué un cas flagrant d'atteinte aux principes généraux du droit, un principe constitutionnel, le principe de la séparation des pouvoirs.

La Cour de cassation a, elle, rendu un arrêt sans renvoi à propos de Georges Ibrahim Abdallah. Une décision qui coupe la voie à tout recours ultérieur possible devant une juridiction française. Un arrêt à la Kafka en somme en ce que le doyen des détenus politiques de France a déjà purgé sa peine et sa libération ordonnée. La cour de cassation le renvoie à sa case départ: La prison sans fin, sans issue.

II - Une possible saisine de la justice administrative contre Manuel Valls

Les positions du ministre de l'intérieur, M. Manuel Valls, sur son attachement inaliénable «au peuple juif et à Israël» en raison de sa matrimonialité nouvelle pourrait poser la question du bien-fondé d'une action en suspicion légitime à son encontre en ce que son positionnement personnel et affectif, légitime tant que d'ordre privé, est en contradiction avec ses responsabilités politiques, dès lors qu'elles sont affichées publiquement.

Le ministre de l'intérieur est chargé du maintien de l'ordre, mais en sa qualité de ministre des cultes, il a aussi en charge le maintien de la concorde nationale. Sauf à y voir la marque d'un procédé dilatoire, se pose d'une manière sous-jacente, la question de savoir en quoi le refoulement vers son pays d'origine d'un prisonnier constitue-t-il une atteinte à l'ordre public français?. Manuel Valls devait entériner administrativement une décision judiciaire et

non se substituer à la justice d'autant que son arrêté d'expulsion revenait à expédier hors du territoire national un prisonnier sexagénaire jugé dangereux pour la sécurité nationale. Sa crédibilité aurait été plus grande si la politique des pouvoirs français avait été frappé d'une plus grande cohérence en s'abstenant par exemple de soutenir des djihadistes à la dangerosité autrement plus grande que le prisonnier libanais, en soutenant d'abord les dictatures arabes, puis en favorisant la prise de pouvoir par la frange la plus extrême du djihadisme erratique en Libye, en Syrie et en Tunisie.

Militant pro palestinien d'origine libanaise, emprisonné en France depuis 29 ans, Georges Ibrahim Abdallah est l'objet d'un invraisemblable déni de droit de la part de la France, dans l'indifférence générale de l'opinion arabe et internationale, particulièrement libanaise. Incarcéré depuis 1984, il a battu le record détenu jusque-là par Nelson Mandela (24 ans), le chef du combat nationaliste sud-africain, et revendique désormais le titre de «Doyen des prisonniers politiques dans le Monde », au même titre que Moumia Abou Jamal.

L'homme, il est vrai, est atypique en ce que son parcours transcende les traditionnels clivages ethnico religieux qui constituent les habituelles grilles de lecture du conflit israélo-palestinien. Militant communiste issue d'une famille chrétienne du Nord-Liban, ancien élève des congrégations religieuses chrétiennes françaises au Liban, Georges Ibrahim Abdallah a été condamné à la peine maximale prévue par la loi, pour l'exécution d'un responsable du Mossad israélien et celle d'un attaché militaire américain à Paris en 1982.

Au-delà du bien-fondé de sa condamnation sur la base de preuves sujettes à caution, l'homme a purgé sa peine. Libérable depuis 10 ans, il a été maintenu en détention sur ordre direct des États-Unis, aiguillonnées en sous-main par Israël. Pour l'exemple, au prétexte qu'un «crime de sang» a été commis à l'encontre de personnes représentants des autorités publiques. Au-delà du débat sur la matérialité de ce crime, en dépit de l'inégalité des rapports de force, en raison précisément de cette inégalité des rapports des forces exigeons la déportation de cette affaire et saisine de la Cour européenne des droits de l'Homme.

Que la France respecte ses lois, l'expression de la volonté générale représentée par l'Assemblée nationale, artisan du Code Pénal. Une peine a été accomplie dans sa totalité. Elle implique la libération du détenu. Une libération qui n'est pas une faveur, mais par application du principe de la légalité des délits et des peines. La peine, accomplie de manière exemplaire, c'est-à-dire en conformité avec les règles de bonne conduite, ouvrirait droit à une libération anticipée. Cela n'a pas été le cas. Mais cela ne doit pas se compenser pour autant par une détention sinon illégale, à tout le moins arbitraire.

L'application d'un droit ne constitue pas une faveur, mais une obligation morale. Le Droit applicable en France par la France pour l'honneur de la France. Son incarcération prolongée signe une forme de forfaiture, le propulsant par contrecoup, au rang du symbole du militantisme intégral.

Pourquoi ne pas concevoir un recours percutant devant la CEDH, (le Comité des droits de l'homme de l'ONU), les rapporteurs spéciaux de l'ONU, ou mieux, un recours en responsabilité civile pour faute de l'Etat? Pourquoi accepter l'impunité de l'Etat? Certes, Le Droit reste majoritairement un instrument de la domination. Oui, mais pourquoi s'en remettre à un rebouteux, alors qu'une équipe hospitalière peut le guérir?

Certes, il existe une part de méconnaissance en ce que le droit est fort complexe et même incertain. Soit, Mais il importe de briser la volonté d'utiliser l'embrouillamini du droit pour bloquer des affaires où l'action juridique pourrait permettre de belles avancées. Grave.

Penser qu' Israël juge tous les jours illégalement des Palestiniens, et qu'en soixante ans, la Palestine n'a conduit aucun procès sérieux contre Israël, ni en Palestine, ni ailleurs. Une condamnation de la France par les instances européennes serait une victoire éclatante de grande portée stratégique et psychologique en ce qu'elle aura sanctionné un déni de droit d'un pays se réclamant abusivement comme étant le «Pays des Droits de l'Homme»... qui se serait rendu coupable d'abus de droit.

III- Le parcours atypique d'un homme de conviction

Georges Ibrahim Abdallah, doyen des prisonniers politiques arabes, est l'honneur des Arabes, la conscience des révolutionnaires, le remord vivant des militants de tous bords. Né le 2 avril 1951 à Al Qoubaiyat (Nord-Liban), militant communiste pro palestinien a été blessé lors de la première invasion israélienne du Sud Liban en 1978. Il passe pour avoir été le chef des FARL (Fractions armées révolutionnaires libanaises) dont il aurait dirigé depuis Lyon les opérations en France sous les pseudonymes Salih al-Masri et Abdu-Qad.

En 1982, les FARL revendiquent l'assassinat de Charles R.Ray, attaché militaire américain à Paris, le 18 janvier 1982, ainsi que Yacov Barsimontov, diplomate israélien (le 3 avril 1982, et blessent gravement Robert Onan Homme, consul américain à Strasbourg. Arrêté à Lyon le 24 octobre 1984, il a été condamné le 10 juillet 1986 à perpétuité par la Cour d'assises spéciale, sous les pressions conjuguées des États-Unis et d'Israël pour complicité d'assassinat le 28 février 1987.

Georges Ibrahim Abdallah, doyen des prisonniers politiques à travers le Monde au même titre que Moumia Abou Jamal, est l'honneur des Arabes, la conscience des révolutionnaires, le remord vivant des militants de tous bords. Né libre et demeuré tel. Fidèle à son engagement. Fidèle à lui-même. Fidèle à sa liberté, sa compagne de captivité, durant sa période d'incarcération.

En 30 ans de captivité, l'homme n'a jamais renié ses convictions, jamais déserté le combat politique, jamais été intimidé par le comportement dilatoire de son geôlier, le ministre socialo néo-conservateur de l'Intérieur, Manuel Valls, relai fidèle des pressions américaines et israéliennes. Dans l'adversité, il a vaincu ses adversaires fielleux qui, au déni de droit, lui ont superposé un abus de pouvoir. L'arbitraire dans le »Patrie des Droits de l'Homme«. Quelle infamie. Quelle forfaiture. La marque d'un nanisme la politique.

Qu'on se le dise et que cela se sache: Georges appartient à la race des hommes libres. Pas plus «Uncle Ben's» que «Bounty». Ni un «native informant» (1) ou un «rented negros» (2) qui peuplent malheureusement nos lucarnes et polluent nos esprits.

Qu'on se le dise et que cela se sache: Entre Georges Ibrahim Abdallah, Doyen des prisonniers politiques à travers le Monde, Samir Kantar, ancien Doyen des prisonniers politiques arabes en Israël et la version moderne de l'opposition arabe, désormais invariablement off-shore, invariablement dans les rets de l'ancien pouvoir colonial, il existe une différence d'échelle: Une différence de sature. «Y'a pas photo». La même différence de stature entre Shirine Ebadi, Prix Nobel de la Paix, militante des Droits de l'Homme en Iran même, sur le territoire de son propre pays, et les mondaines de l'opposition cathodique de Syrie et d'ailleurs. «Y' a pas photo» non plus. C'est parure de diamants contre peanuts.

Georges Ibrahim Abdallah est le parfait contre-exemple des opposants modernes arabes qui se déploient off-shore téléguidés depuis les chancelleries des anciennes puissances coloniales, en costume cravate et des golden-cartes de crédit alimentées par les pétrodollars monarchiques.

Le doyen des prisonniers politiques arabes est l'honneur des Arabes, la conscience des révolutionnaires, le remord vivant des militants de tous bords. Son incarcération prolongée signe une forme de forfaiture, le propulsant par contrecoup, au rang du symbole du militantisme intégral. Inclignons nous devant Georges Ibrahim Abdallah et Samir Kintar, son compère dans la captivité et la dignité. Deux hommes de conviction qui ont transcendé leur clivage ethnico-confessionnel qui gangrène le Monde arabe pour maintenir vivante la flamme de la Résistance et l'empêcher de sombrer dans la reptilité.

Longue vie à Georges Ibrahim Abdallah. Que son exemple serve de référence à la génération de la relève.

Que les hommes épris de paix et de justice dans le Monde nous rejoignent dans ce combat pour le respect de la parole de la France tant il importe que la France respecte sa parole pour que le monde puisse continuer à respecter la parole de la France.

1-Native informant: personnes qui accaparent la parole d'une communauté sans en être représentatif, dont le discours plait à son auditoire dominant.

2-«Rented négros»: Noirs américains qui monopolisent le paysage médiatique pour donner un «visage noir pour une opinion de blancs».

Pour l'histoire et pur information des lecteurs ci joint la notice de Manuel Valls,

Manuel Valls, ministre de l'intérieur, a volontairement retardé la signature du décret d'expulsion de Georges Ibrahim Abdallah, exigé par la justice française pour sa sortie de prison, prolongeant ainsi arbitrairement de deux mois la détention du militant pro palestinien qui avait purgé sa peine depuis dix ans. Dans l'attente d'une décision de la Cour de cassation

Retour sur ce personnage «lié d'une manière éternelle à Israël» cf. à ce propos Daniel Schneidermann Arrêt sur images 09/11/2012

Dans les trous noirs de Wikipédia où le Fondateur d'@rrêt sur images relate une opération de gommage dont le ministre socialiste de l'intérieur en a été bénéficiaire de la part de Wikipédia: «En France, ils sont plusieurs «patrouilleurs», qui consacrent du temps à y traquer les liens douteux, par exemple vers les sites pédophiles. Un de ses derniers coups de gomme en date, dans la page de Manuel Valls, il a supprimé une citation du ministre à Radio Judaïca à Strasbourg: «Par ma femme, je suis lié de manière éternelle à la communauté juive et à Israël». «Totaleme nt anecdotique», assure un patrouilleur. «Quelqu'un comme Valls qui a une grande envergure, qui a fait des choses, prendre une citation sur une radio qui en plus n'est pas très connue, ça n'apporte pas grand-chose à l'article», dit Wikipédia Notons bien que le «gendarme» ne dit pas que la citation est fausse, mais simplement qu'elle est «anecdotique», alors que Manuel Valls est ministre de l'Intérieur et des Cultes.

Pour aller plus loin: La vidéo que tente de faire disparaître

Par Hicham Hamza | le 12 décembre, 2012 <http://oumma.com/15107/decouvrez-video-valls>

www.renenaba.com est un média indépendant qui ne perçoit ni de rémunérations ni de la publicité, et ne relève ni d'un éditeur, ni d'un groupe de presse. La vraie valeur ajoutée du blog réside précisément dans son indépendance tant intellectuelle que financière. Les sites relais qui rediffusent nos papiers ne répercutent pas leurs recettes sur notre production, le prix de son indépendance, la marque de notre indépendance. La progression constante de notre lectorat, sa configuration, ses exigences, constituent pour www.renenaba.com une marque de confiance renouvelée à l'effet de nous inciter à aller de l'avant, animés d'une volonté inébranlable de poursuivre sans

concession le combat pour la dignité des hommes et la souveraineté des peuples.

La source originale de cet article est renenaba.com

Copyright © René Naba, renenaba.com, 2013

Articles Par : René Naba

A propos :

Journaliste-écrivain, ancien responsable du Monde arabo musulman au service diplomatique de l'AFP, puis conseiller du directeur général de RMC Moyen-Orient, responsable de l'information, membre du groupe consultatif de l'Institut Scandinave des Droits de l'Homme et de l'Association d'amitié euro-arabe. Auteur de "L'Arabie saoudite, un royaume des ténèbres" (Golias), "Du Bougnoule au sauvageon, voyage dans l'imaginaire français" (Harmattan), "Hariri, de père en fils, hommes d'affaires, premiers ministres" (Harmattan), "Les révolutions arabes et la malédiction de Camp David" (Bachari), "Média et Démocratie, la captation de l'imaginaire un enjeu du XXI^{ème} siècle" (Golias). Depuis 2013, il est membre du groupe consultatif de l'Institut Scandinave des Droits de l'Homme (SIHR), dont le siège est à Genève et de l'Association d'amitié euro-arabe. Depuis 2014, il est consultant à l'Institut International pour la Paix, la Justice et les Droits de l'Homme (IIPJDH) dont le siège est à Genève. Depuis le 1^{er} septembre 2014, il est Directeur du site Madaniya.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca